

Commune de SANTO PIETRO DI TENDA

S.A.R.L FOUQUET/DOMINICI/FOUQUET-ANTONIOTTI/MASSONI-LIEUTAUD, Notaires associés,
20416 - VILLE DE PIETRABUGNO, Immeuble le Napoléon, BP 52.

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Béatrice DOMINICI Notaire susnommé, le 7 mars 2023, il a été dressé conformément l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 , un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du code civil, il a été constaté la qualité de propriétaire de : Madame Suzanne **EMILIANI**, demeurant à BASTIA (20600) Bâtiment W 84 Logis Montesoro, Lupino, née à CANARI (20217) le 2 août 1923. Veuve de Monsieur Toussaint **GALLETTI** et non remariée. Mademoiselle Marie Claire Thérèse **GALLETTI**, demeurant à BASTIA (20600) Bâtiment W 84 Logis de Montesoro, Lupino. Née à CANARI (20217) le 15 octobre 1947. Célibataire. Monsieur Jean-Pierre **GALLETTI**, demeurant à SANTO-PIETRO-DI-TENDA (20246) montée U castagnu. Né à CANARI (20217) le 4 septembre 1948. Célibataire. Concernant les biens ci-après désignés : A SANTO PIETRO DI TENDA (Haute-Corse) cinq parcelles de terre cadastrées : section G numéro 809 lieudit ALZI (00ha08a65ca), section G numéro 810 lieudit ALZI (00ha58a89ca), section G numéro 811 lieudit ALZI (00ha00a40ca), section G numéro 812 lieudit ALZI (00ha21a88ca), 00 ha 58 a 89 ca, section G numéro 813 lieudit ALZI (00ha31a92ca). Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :*"Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage en mairie, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière."*

POUR AVIS, Maître Béatrice DOMINICI